

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 20h30, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 25 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

PRÉAMBULE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MÉARY Nicolas
M. CHERFA Lahcène
Mme LECOUSTEY Christiane
M. PELTIER Michel
Mme CHRÉTIEN Sandrine
M. GIRARD Alain
Mme MARTIGNE Patricia
M. BÉTRANCOURT Mathieu
Mme PILOQUET Gaëlle
Mme MAYER-GILLET Danielle
M. GIBERT Michel
M. COINCE Jean-Luc
M. PIERRE Pascal
Mme MARCHAL Bernadette
M. CERISARA Giorgio
Mme CESTIA-FURCY Corinne
Mme RAFFALLI Pascale
Mme MARIE Monique
M. COURTOT John
Mme FOULON Cécilia
Mme OMRANI Nawel
M. CHAMPION Christian
Mme DAENINCK Sylvie
Mme CILIA Chloé

Mme AFONSO-MACHADO Sandra

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme FLORETTE Aline à M. GIRARD Alain
Mme DELPUECH Marie-France à Mme CHRÉTIEN Sandrine
M. ABDOURAHIM Abdallah à M. PIERRE Pascal
Mme CORREA Angélique à M. CERISARA Giorgio
M. POUZOL Michel à Mme DAENINCK Sylvie
M. GUSTAVE Steevy à Mme CILIA Chloé

ABSENTS :

Mme CARMONT Françoise
M. POITRINEL Charles
Mme NOURI Sabrina
M. MOUKADDIN Nourine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOULON Cécilia

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

Ordre du jour :

| N°. | <u>INTITULÉ DES QUESTIONS</u> |
|------------|--|
| | Décisions municipales : 2022- 105/108/112/119/120/121/123/124/125/126/127/128/129/130/131/134/135/137/139/140/141/142/146/147/148/149/151/152/153/154/155/156/157/158/159/160/161/163/164/170/173/175/176/178 |
| | Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022 |
| 1 | Fixation du nombre des Adjointes |
| 2 | Fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux investis d'une délégation : mise à jour |
| 3 | Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil d'Administration de la SORGEM |
| 4 | Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL AIR 217 |
| 5 | Désignation d'un représentant suppléant du Conseil Municipal au Conseil d'école Jacqueline Auriol |
| 6 | Rapports annuels à la collectivité de la Société Publique Locale (SPL) - AIR 217 : Exercice 2021 |
| 7 | Rapport annuel d'activité 2021 : Cœur Essonne Agglomération |
| 8 | Adhésion au CEREMA |
| 9 | Admission en Non-Valeur des créances irrécouvrables |
| 10 | Avance de subvention au CCAS au titre de l'année 2023 |
| 11 | Adoption du Règlement budgétaire et financier (RBF) |
| 12 | Passage à la nomenclature M57 Modalités de gestion des amortissements |

| | |
|-----------|---|
| 13 | Décision Modificative n°1 - Budget principal |
| 14 | Autonomie financière du budget annexe des transports |
| 15 | Ouverture anticipée de crédits pour les dépenses d'investissement 2023 |
| 16 | Demande de subventions supérieures à 50 000 euros au titre de l'année 2023 pour les projets des services culturels et socioculturels de la ville de Brétigny-sur-Orge |
| 17 | Adhésion au groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour les assurances incendie, accident et risques divers (I.A.R.D.) pour la période 2024-2027 |
| 18 | Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne |
| 19 | Modification du Tableau des emplois et des effectifs |
| 20 | Instauration du "Forfait Mobilités Durables" (F.M.D.) |
| 21 | Mise à disposition d'un véhicule de fonction à un agent municipal régularisation |
| 22 | Rapports annuels à la collectivité de la SORGEM : exercice 2021 |
| 23 | Compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) sur l'opération d'aménagement Clause Bois-Badeau-Sorbiers : Exercice 2021 |
| 24 | Avis du Conseil Municipal sur le projet d'AFS Environnement |
| 25 | Evaluation des contrats de Ville |
| 26 | Avenant à la convention cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour l'année 2023 |
| 27 | Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Joliot-Curie |
| 28 | Attribution d'une subvention sur projet pour La Coopérative scolaire de l'école Rosa Parks |
| 29 | Participation financière aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée Jeanne d'Arc sous contrat d'association |
| 30 | Subvention dite de haut niveau à l'association Boules Lyonnaises |

| | |
|----|---|
| 31 | Subvention dite de haut niveau à l'association Aéroclub des cigognes |
| 32 | Subvention dite de haut niveau à l'association Amicale Laïque Badminton |
| 33 | Subvention dite de haut niveau à l'association Amicale Laïque Tir |
| 34 | Subvention dite de haut niveau à l'association sportive du lycée Jean-Pierre Timbaud foot filles |
| 35 | Subvention dite de haut niveau à l'association sportive du lycée Jean-Pierre Timbaud foot Garçons |
| 36 | Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny football |
| 37 | Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny Athlétisme |
| 38 | Subvention dite de haut niveau à l'association Dragon de Brétigny |
| 39 | Subvention dite de haut niveau à l'association Espadon |
| 40 | Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny Roller |
| 41 | Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny Tennis de Table |
| 42 | Subvention à l'AS Karting de Brétigny |
| 43 | Attribution d'une subvention sur projet pour l'Association des Joncs Marins de Brétigny |
| 44 | École de Musique l'Avenir de Brétigny-sur-Orge : Avance sur subvention de fonctionnement 2023 |
| 45 | Motion sur les finances locales |

M. le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

(Le quorum est atteint)

M. le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Avant toute chose, permettez-moi, en votre nom à tous, de souhaiter la bienvenue à Monique MARIE, qui siège pour la première fois à cette table du Conseil municipal, qui a été amenée à devenir conseillère municipale suite à la démission de Clément MARGUERITTE. Monique MARIE est donc désormais conseillère municipale. Bienvenue à toi, Monique.

(Applaudissements)

Je veux également vous informer que j'ai reçu la démission d'Éric VALLET. Le prochain sur la liste appelé à siéger est Charles POITRINEL. Il participera à nos travaux à partir de la prochaine séance du Conseil municipal. Ce sera donc l'occasion de lui souhaiter la bienvenue à ce moment-là.

Décisions municipales : 2022-105-108-112-119-120-121-123-124-125-126-127-128-129-130-131-134-135-137-139-140-141-142-146-147-148-149-151-152-153-154-155-155-156-157-158-159-160-161-163-164-170-173-175-176-178

M. le Maire : Nous pouvons passer à l'ordre du jour de ce Conseil. Y a-t-il des questions sur les décisions municipales ?

Mme Sandra ALFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. J'avais des questions sur la délibération 2022-112 par rapport à la redevance d'occupation d'un logement communal occupé à titre précaire et révocable. Je souhaitais juste savoir quel était le montant de cette redevance, s'il vous plaît.

Ensuite, sur la 2022-129 : quels sont les tarifs pour les horodateurs ? Est-ce que ce sont toujours les mêmes. Est-ce que cela va changer ?

Enfin, sur la 2022-134 : la Carte Jeune. Vous expliquez : « gratuité temporaire de la Carte Jeune ». Je voulais savoir ce qu'était la Carte Jeune par rapport à notre Commune, et pourquoi gratuité temporaire. Elle n'était pas gratuite, donc quel était le montant et pourquoi est-ce temporaire ? Merci.

M. le Maire : Sur la 112, la redevance a été fixée à ce stade – parce que cela a été mis en place de manière rapide face à une situation qui le nécessitait – à 7 euros du mètre carré pour ce logement.

En ce qui concerne la question des horodateurs (129), il y avait une décision municipale spécifique pour pouvoir arrondir les tarifs des horodateurs au niveau des centimes à la dizaine près. Il n'y avait pas de changements particuliers autres que ceux-là, mais c'est par rapport à la décision globale sur les tarifs municipaux : il y avait besoin de quelque chose de spécifique sur les horodateurs à cause des questions d'arrondis. C'est cela qui était inclus dans cette décision.

Sur la question de la gratuité temporaire de la Carte Jeune, un nouveau dispositif a été mis en place cette année. Je vais laisser Lahcène CHERFA, adjoint en charge de la Jeunesse, en dire quelques mots complémentaires.

M. Lahcène CHERFA : Merci, Monsieur le Maire. En effet, il est question de la Carte du service Jeunesse, qui permet aux jeunes de bénéficier de tarifs réduits sur les activités, mais également sur certains sites de la Ville, notamment le Ciné 220. Au mois de janvier dernier, il a été décidé d'ouvrir le service Jeunesse à partir de la rentrée en sixième. Ce n'était donc plus l'âge de 12 ans qui permettait d'accéder au service Jeunesse, mais dès l'entrée en sixième. Nous nous sommes dit que c'était le cap et que c'était bien de l'intégrer dès cette entrée. La Carte est gratuite uniquement pour les sixièmes. Nous avons décidé de le faire de janvier jusqu'aux vacances d'été et nous avons souhaité le prolonger jusqu'à la fin de l'année. Ensuite, le tarif de la Carte reprendra normalement.

M. le Maire : Merci pour ces réponses détaillées. Pas d'autres interventions sur les décisions municipales ? Nous allons donc passer au point suivant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS
ACTE À L'UNANIMITÉ**

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des demandes de précision sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

1. Fixation du nombre des Adjointes

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Je vais commencer par rappeler le cadre institutionnel. Le Conseil municipal fixe le nombre d'adjoints pour la Commune de Brétigny. Pour toutes les communes, c'est au maximum égal à 30 %, l'effectif légal du Conseil municipal. À Brétigny, c'est donc au maximum 10 adjoints, sachant que nous ne sommes pas obligés d'avoir 10 adjoints.

Suite à la démission de Clément MARGUERITTE de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au Maire, j'ai décidé de répartir les délégations dont il avait la charge, sachant que la répartition des délégations est une prérogative du Maire par décision municipale. Ce n'est pas voté par le Conseil, mais je tenais à vous en informer ce soir.

La délégation « Transition écologique » est donc attribuée au Premier adjoint Lahcène CHERFA, qui conserve par ailleurs ses autres délégations. La délégation « Développement économique » est attribuée à Alain GIRARD, qui conserve par ailleurs ses autres délégations. La délégation « Mobilités » est attribuée à Bernadette MARCHAL, qui conserve par ailleurs ses autres délégations. La délégation « Ville numérique » est attribuée à Nawel OMRANI, qui devient donc une nouvelle conseillère déléguée.

Je propose donc au Conseil municipal de fixer à neuf le nombre des adjoints, sachant que – nous aurons l'occasion de nous en dire un mot lors de la délibération suivante – cela permet également d'avoir un nombre de conseillers délégués un peu plus important. J'ai annoncé la désignation d'une nouvelle conseillère déléguée en la personne de Nawel OMRANI et il pourra en avoir potentiellement d'autres à l'avenir, conformément aux prérogatives attribuées au Maire par le Conseil municipal et par l'élection du Maire.

Je vous propose donc de fixer à neuf le nombre d'adjoints de la Ville de Brétigny. Y a-t-il des remarques, des questions sur cette délibération ?

Mme Chloé CILIA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. En tant qu'opposition, nous voulions intervenir, pas tant sur la répartition des dossiers ou le nombre d'adjoints en lui-même, mais sur les conséquences d'avoir uniquement neuf adjoints et de cette nouvelle répartition.

Pour rappel, en octobre 2021, nous avons appris que Monsieur Adrien MARGUERITTE devenait DGS. Nous avons à l'époque exprimé notre étonnement, bien évidemment sans remettre en cause les capacités de Monsieur MARGUERITTE à ce poste, mais nous trouvions cela assez « intéressant », dans le mauvais sens du terme, qu'un adjoint prenne des fonctions administratives dans la même Mairie. Nous nous étions déjà exprimés.

Très récemment, nous avons appris qu'un deuxième adjoint prenait également des fonctions très proches de Monsieur le Maire. Et quel deuxième adjoint ? Parce qu'il s'agit du frère de

Monsieur Adrien MARGUERITTE. Encore une fois, nous ne remettons absolument pas en cause le travail de ces deux Messieurs MARGUERITTE. Cependant, n'y avait-il pas d'autre possibilité ? N'y avait-il pas d'autres personnes à disposition ayant les mêmes capacités pour travailler à ces postes ?

J'ai des questions à vous poser. Peut-être n'y a-t-il plus personne autour de vous en dehors de ce Conseil municipal pour travailler avec vous, qui ne souhaite plus travailler avec vous ? Peut-être avez-vous besoin de museler votre équipe au point qu'il faille leur donner d'autres missions qu'élus ?

Comme nous sommes en démocratie et que vous aimez beaucoup que l'on puisse s'exprimer dans cette Ville, j'aimerais vous poser la question à vous-même, mais également à vos collègues élus de la majorité. Madame LECOUSTEY, que pensez-vous de cette situation ? Monsieur PELTIER, vous voulez peut-être vous exprimer ? Monsieur BÉTRANCOURT aussi peut-être ? Monsieur CHERFA ? Monsieur le Directeur ? Vraiment, nous ne comprenons pas cette situation.

Deuxième point : nous sommes quand même au troisième élu qui récupère le dossier de la « Transition écologique », et pourtant, vous n'arrêtez pas de dire que c'est un dossier prioritaire. Excusez-moi, mais ce n'est pas du tout ce que vous faites voir à nos Brétignolais.

Merci beaucoup.

M. le Maire : D'autres interventions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

Vous l'avez rappelé, vous vous étiez exprimés il y a un an et demi pour critiquer la nomination du nouveau Directeur des Services de la Commune. Permettez-moi de rappeler simplement ce que j'avais dit à l'époque. Le Directeur des Services avait toutes les qualités, toutes les compétences pour pouvoir occuper ces missions. Je crois que vous en convenez également aujourd'hui – c'est en tout cas ce que j'ai compris de votre intervention.

Par ailleurs, j'ajoute que depuis sa prise de fonction, en tant que Maire – c'est ma responsabilité – j'ai eu l'occasion de me rendre compte de la qualité du travail que le Directeur Général des Services effectue à mes côtés. Je crois donc simplement que c'est un bon choix. C'est un bon choix non pas pour les telles ou telles raisons que vous auriez indiquées, mais simplement un bon choix pour la Commune de Brétigny, pour le bon fonctionnement du service public municipal, et donc au final, pour le bien-être des agents et le bon fonctionnement de l'action qui est menée auprès des Brétignolais.

Aujourd'hui, il se trouve que je cherchais à recruter un Directeur de cabinet. Clément MARGUERITTE a exercé des fonctions identiques dans une autre Commune, il connaît bien ce poste, il connaît bien ce métier, il connaît bien ces responsabilités, qui sont des responsabilités très particulières. Ce sont des responsabilités qui nécessitent un lien de confiance particulier entre le Maire et son Directeur de cabinet. C'est toujours quelque chose qui existe, aussi bien à Brétigny qu'ailleurs. Celles et ceux d'entre vous qui ont auparavant siégé aux côtés de mon prédécesseur DECAUX savent à quel point cette articulation est essentielle pour le bon fonctionnement d'une commune.

Dans le respect le plus strict des règles et des procédures, il m'a semblé que la candidature de Clément MARGUERITTE était une très bonne candidature pour le poste de Directeur de cabinet. Il est encore tôt pour pouvoir tirer un bilan, mais en tout cas, sur les premières semaines d'activité, je peux vous dire que je suis à ce stade très heureux de ce choix, qui est évidemment une prérogative de l'Autorité territoriale.

Nous allons donc passer au vote sur la délibération sur le nombre d'adjoints.

Mme Chloé CILIA : Sur la deuxième question sur le dossier sur la « transition écologique » ?

M. le Maire : Pardonnez-moi. Ce qui est formidable avec une équipe politique et le service public de manière générale, c'est qu'il y a une continuité de l'action publique. Évidemment, ce sujet est particulièrement suivi par des personnes qui ont d'ailleurs occupé des fonctions éminentes, comme vous le dites, qui ont pris des fonctions éminentes dont je crois, au contraire, que cela montre que la question de la transition écologique est un sujet qui est suivi avec attention par notre équipe. D'ailleurs, les résultats sont là pour le prouver au niveau de l'action qui est menée, même si par rapport à la question de la transition écologique de manière générale, la route est toujours extrêmement longue pour pouvoir être à la hauteur de l'enjeu.

Au contraire, je crois que cela montre précisément qu'il y a une attention. Cette délégation est confiée à des personnes particulièrement compétentes.

Nous allons maintenant passer au vote sur cette délibération sur la fixation du nombre d'adjoints à neuf.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 25 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

2. Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers municipaux investis d'une délégation : mise à jour

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Cette mise à jour est rendue nécessaire par l'évolution de la structure entre le fait d'avoir seulement neuf adjoints, et maintenant six conseillers délégués. Cela ne change absolument rien aux montants des indemnités perçues, ni par le Maire, ni par les adjoints existants, ni par les conseillers délégués existants.

Pour mémoire, je rappelle que le taux maximal d'indemnités pour le Maire serait de 90 % d'indemnités d'indice brut et que nous l'avons fixé à 67,5 % ; pour les adjoints au Maire, à 33 % d'indemnités et nous l'avons fixé à 24,75 % ; pour les conseillers délégués, à 8,25 %.

Je le rappelle, le fait d'avoir réduit l'indemnité du Maire et des adjoints au Maire par rapport au maximum légalement attribuable permet d'avoir un certain nombre de conseillers délégués qui peuvent vraiment prendre une délégation, et donc agir pour le bien de la Commune, chacun dans leur domaine.

Y a-t-il des remarques ou des questions à cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons donc procéder au vote.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 25 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

3. Désignation du représentant du Conseil municipal au Conseil d'Administration de la SORGEM

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Suite à la démission de Clément MARGUERITTE, je propose au Conseil municipal que ce soit Alain GIRARD, en tant qu'adjoint en charge de l'Urbanisme et du Développement économique, qui remplace Clément MARGUERITTE au sein du Conseil d'administration.

Y a-t-il des remarques ou des questions à cette délibération ? Je n'en vois pas.

Un petit changement de procédure à la suite de la loi 3DS : maintenant, les personnes qui font l'objet d'une désignation dans un établissement public, d'une personne morale publique ou privée, ne participent pas au vote pour leur propre désignation. Pour cette opération de vote, Alain GIRARD ne votera donc pas.

Nous allons procéder au vote.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 24 |
| NPPP | 1 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

(M. GIRARD Alain ne prend pas part au vote)

4. Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL AIR 217

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Je propose qu'au sein du Conseil d'administration, ce soit Mathieu BÉTRANCOURT qui soit désigné en tant que membre du CA, et qu'au niveau de l'Assemblée générale, ce soit Alain GIRARD qui soit désigné pour siéger à l'Assemblée générale.

Y a-t-il des remarques ou des questions à cette délibération ? Je n'en vois pas. Même principe : Alain GIRARD et Mathieu BÉTRANCOURT ne prennent pas part au vote pour cette délibération

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 23 |
| NPPPV | 2 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

(M. GIRARD Alain et BÉTRANCOURT Mathieu ne prennent pas part au vote)

5. Désignation d'un représentant suppléant du Conseil municipal au Conseil d'école Jacqueline Auriol

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : C'est pour prendre la suite de notre regretté collègue Christian DEVLEESCHAUWER sachant que pour les conseils d'école, le titulaire est Mathieu BÉTRANCOURT en tant qu'adjoint en charge de l'enfance. Pour devenir suppléant au sein du Conseil d'école Jacqueline Auriol, je propose la candidature de Monique MARIE.

Y a-t-il des remarques ou des questions à cette délibération ? Je n'en vois pas. Comme ce n'est pas une personne morale, Monique MARIE peut voter pour cette délibération. Nous allons procéder au vote.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 25 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

6. Rapports annuels à la collectivité de la Société Publique locale (SPL) – AIR217 : Exercice 2021

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Je rappelle que la Société Publique Locale AIR2017 est la Société Publique Locale qui travaille à l'aménagement des terrains du Centre d'essais en vol. Elle a été créée en février 2012 avec deux actionnaires publics : la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne – qui était à l'époque Val d'Orge – et la Commune du Plessis-Pâté. En 2016, la commune de Brétigny-sur-Orge est également devenue actionnaire (au même titre que la commune du Plessis-Pâté) et détient maintenant aussi 5 % du capital social. C'est à ce titre que les rapports annuels de la SPL AIR217 sont adoptés par le Conseil municipal, parce que nous sommes actionnaires de la SPL.

Sans rentrer dans les détails de ces différents rapports, je veux rappeler que c'est au titre de l'année 2021, donc il y a un certain nombre d'études qui ont été réalisées, toujours avec l'AMO urbaniste AUC des études pour l'aménagement général, des études pour beaucoup plus d'opérationnel, notamment sur la question de la rue Latécoère (Plessis-Pâté), la poursuite de la dépollution pyrotechnique qui a eu lieu. À la fin 2021, nous avons pu inaugurer le bâtiment modulaire qui accueille des entreprises innovantes, et notamment dans le secteur des drones, notamment le Hub Drones du pôle System@tic et notamment pour devenir un pôle d'excellence sur le sujet.

Il y a également un certain nombre de commercialisations de terrains qui avancent, notamment avec la question de l'implantation ID Logistics Santé. Il y a des projets d'ampleur sur lesquels nous travaillons au sein de la SPL, avec le fait de faire vivre un très grand site de tournage de films en France, avec aussi un certain nombre de projets pour la suite, pour pouvoir faire un projet d'envergure à l'échelle nationale et européenne, labellisé par le Centre National du Cinéma, pour avoir des studios d'ampleur.

En 2021, c'est également la préparation de la Fête de l'Humanité, dont la première occurrence a eu lieu en septembre 2022. La Fête de l'Humanité a désormais vocation à être sur notre territoire pour sans doute 10 ans.

Ce sont aussi des chantiers de valorisation de la biodiversité sur le terrain du Centre d'essais en vol, avec notamment un long chantier sur la gestion des eaux pluviales et des continuités écologiques. C'est aussi un développement de l'élevage. Rappelons également tout le travail qui est mené avec « la Ferme de l'Envol » et, autour de cela, le projet « Sésame », qui est un projet plus large, mais qui s'appuie notamment, comme navire amiral en quelque sorte, sur « la Ferme de l'Envol ».

En ce qui concerne les comptes de la SPL AIR217, je veux vous indiquer que le chiffre d'affaires 2021 s'est élevé à 2 942 738 euros, soit une diminution de 28 % par rapport à l'exercice 2020, parce que les prestations de service ont été réduites. Au final, nous aboutissons à un résultat d'exploitation bénéficiaire de 7 163 euros et un résultat courant avant impôts de 3 686 euros. Il y a un actif circulant de 2,8 millions d'euros, un capital social de 225 000 euros et des dettes de 2,6 millions d'euros.

Voilà les points clés de ces différents rapports. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ces rapports annuels et la SPL AIR217 ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote pour approuver les rapports annuels à la collectivité SPL AIR217.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

7. Rapport annuel d'activité 2021 : Cœur Essonne Agglomération

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Chaque année, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne doit établir un rapport qui relatara son activité et qui est accompagné du compte administratif. Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication au Conseil municipal. C'est pour cela que vous avez reçu beaucoup de documents concernant le rapport d'activité et les différentes annexes de Cœur d'Essonne Agglomération. Vous avez donc pu en prendre connaissance.

Je ne vais pas rentrer dans tous les détails de ces différents documents, mais simplement insister sur un petit nombre de points, et notamment ce qui est indiqué dans le rapport d'activité de manière générale. Il y a beaucoup de choses très positives indiquées dans ce rapport et je souscris à nombre d'entre elles, notamment ce qui a pu être mis en œuvre – cela a pu être rappelé.

Les compétences énoncées par l'Agglomération sont vastes en matière de politique de la Ville et au niveau économique, l'accompagnement à la transition agricole et alimentaire, la collecte et traitement des déchets ménagers, la gestion de l'assainissement de l'eau potable, la gestion de la voirie et intérêts communautaires, éclairage public, la gestion des poteaux incendie, la gestion des équipements culturels et sportifs – pour certains –, soutien à certaines actions culturelles sportives, etc. Je ne vous ferai pas toute la liste des compétences qui ont été transférées à l'Agglomération – certaines parce que c'est la loi pour toutes les agglomérations et certaines à titre optionnel ou facultatif.

Beaucoup de choses sont indiquées – vous avez pu prendre connaissance du rapport – qui marquent l'action que nous menons à travers l'intercommunalité sur bien des domaines de la vie locale.

Je voudrais quand même insister sur deux points qui n'apparaissent pas directement dans ce rapport, mais qui ont quand même de l'importance à mes yeux au titre de l'année 2021.

La première chose, c'est de vous rappeler que les mots ont de l'importance. Nous avons longtemps eu un débat au sein de l'Agglomération Cœur d'Essonne sur comment l'Agglomération devait se positionner. Je fais partie de ceux qui ont défendu l'idée que nous devions avoir une Agglomération au service des communes. C'est un point qui n'est pas anodin, tant je considère que la Commune est le socle de l'action publique locale. Nous avons eu des débats sur le sujet et je pense que ce n'était pas totalement un hasard si cette expression n'est pas reprise dans le rapport d'activité 2021, et qu'au contraire, l'Agglomération se présente comme une agglomération au service de son territoire, de ses habitants.

Ce point n'est pas neutre. Le nouveau Préfet, qui a récemment pris ses fonctions dans notre Département et qui a d'ailleurs fait sa première intervention devant un des organes importants sur l'articulation territoriale du Département, qui s'appelle la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), a commencé son propos en rappelant tout simplement qu'il fallait toujours avoir en tête que les Communautés d'Agglomération, les Comités de Communes, étaient des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Cet élément-là dit bien que c'est de la coopération entre les Communes et que le socle de l'organisation de notre République est la Commune. C'est un point qu'il faut toujours garder à l'esprit. Je crois – et c'est tant mieux – que l'Agglomération donne le meilleur d'elle-même quand elle agit en soutien, en articulation, en harmonie avec l'action portée par les Communes, et non pas en cherchant à exister par ailleurs ou indépendamment.

Je crois donc que ce point-là mérite d'être souligné, parce que c'est un des éléments clés dans les débats que nous avons pu avoir par le passé au sein de notre Agglomération.

La deuxième chose qui n'apparaît pas dans ce rapport – c'est pourtant un élément porté au titre de l'année 2021 – est que l'Agglomération a fait le choix de créer un nouvel impôt sur le foncier bâti, qui n'existait pas auparavant au niveau communautaire. Cela fait partie des débats importants qui ont pu avoir lieu à ce moment-là. Nous sommes nombreux à nous être mobilisés contre la création de ce nouvel impôt, à avoir voté contre la création de ce nouvel impôt, mais je crois que c'est un élément important parce qu'il ne s'agit évidemment pas, dans une période déjà financièrement tendue pour nos concitoyens, d'ajouter une charge fiscale supplémentaire. Je pense que ce n'était pas un bon choix – j'avais eu l'occasion de le dire à l'époque. Je crois que c'est un des faits marquants de l'année 2021 sur l'action de l'Agglomération.

D'ailleurs, je me permets de souligner que d'autres collectivités s'étaient engagées à ne pas augmenter les impôts et ont tenu cet engagement année après année. Je crois que c'est une bonne chose dans la période actuelle.

Une fois ces deux rappels, ces deux précisions effectuées, vous avez pu trouver dans le rapport d'activité bien des sujets sur lesquels nous travaillons tous ensemble pour être utiles pour les habitants de nos communes.

Voilà ce que je pouvais indiquer en complément des différents documents qui vous ont été communiqués, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques ou des questions, interventions sur ce rapport d'activité ?

Mme Sylvie DAENINCK : Nous n'allons pas faire de polémique, nous n'allons pas revenir sur le vote de l'Agglomération. Vous étiez en effet quelques-uns seulement à être contre. La majorité a voté pour. Vous savez très bien les raisons pour lesquelles la majorité des élus de l'Agglomération ont malheureusement voté pour cet impôt, parce qu'il y avait des déficits à certains endroits qui n'étaient pas dus à la gestion de l'Agglomération, mais à la gestion de certains autres élus. Merci.

M. le Maire : Les points auxquels vous faites allusion, je ne suis pas sûr qu'ils soient complètement limpides pour notre Conseil municipal.

Mme Chloé CILIA : Si vous pensez qu'ils ne sont pas assez limpides, je vais préciser. Il me semble que vous étiez au poste financier, Monsieur MÉARY, à ce moment-là. C'est d'ailleurs bien pour cela que vous n'y êtes plus. Je vais le dire clairement : vous êtes en partie responsable de cette situation.

M. le Maire : Disons-nous les choses très clairement. J'étais effectivement Vice-Président en charge des finances. Tout au long de ces mandats, j'ai alerté, indiqué la nécessité de pouvoir faire des économies sur le fonctionnement.

Comme vous le savez, dans une collectivité, ce n'est pas le Vice-Président en charge des finances qui décide de tout. Le budget est voté par le Conseil communautaire. Je pense que par rapport aux décisions qui ont été prises, aux difficultés auxquelles l'Agglomération a fait face, il y avait d'autres modalités qui étaient possibles, notamment aller plus loin sur la recherche d'économies.

Par exemple, quand je compare les efforts qui ont été faits au niveau de la Commune de Brétigny sur la réduction des charges à caractère général ou des charges de fonctionnement, je regrette que l'Agglomération n'ait pas souhaité faire des choix similaires pendant ces différentes années. Je pense que c'était une mauvaise chose. Face aux difficultés financières, il ne faut jamais céder à la facilité d'augmenter les impôts. Au contraire, il faut continuer et redoubler d'efforts.

Effectivement, nous avons été minoritaires. Il y a eu un vote démocratique – chacun pourra assumer son vote le moment venu. Je rappelle très simplement que tous les Conseillers communautaires issus de la majorité municipale ont voté contre la création de ce nouvel impôt, que les Conseillers communautaires issus de l'opposition municipale ont fait le choix de soutenir la création de ce nouvel impôt. Je pense précisément que quand il y a des difficultés, il faut faire des efforts nous-mêmes plutôt que de demander à nos concitoyens d'en faire à notre place. Je pense donc précisément que c'était la direction dans laquelle il fallait aller.

Par ailleurs, si je ne suis plus en charge des finances, c'est précisément parce que je me suis opposé à la création de ce nouvel impôt. Je crois bien que les débats l'ont montré, mais encore une fois, chacun assume son vote, ce n'est évidemment pas un problème. En tout cas, nous, nous aurons défini une position claire. Je regrette que cela ait eu lieu au niveau de l'année 2021 de l'Agglomération. C'est pour cela qu'il me paraissait utile de le préciser dans le cadre de ce rapport d'activité de Cœur Essonne Agglomération.

C'est un rapport qui n'appelle pas de vote, mais une prise d'acte. Nous allons donc prendre acte que la communication de ce rapport d'activité a eu lieu au niveau du Conseil municipal de Brétigny.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS
ACTE À L'UNANIMITÉ**

8. Adhésion au CEREMA

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Le CEREMA (Centre d'Études et expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est un organisme, un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il partage cette expertise d'ingénierie en aménagement et en transition écologique. Il intervient souvent pour le compte des collectivités sur des missions d'ingénierie, que nous avons d'ailleurs au niveau du Conseil départemental, lequel fait régulièrement appel à cet organisme. C'est aussi en lien avec... (inaudible), comme par exemple les CAUE. C'est un organe à l'expertise reconnue sur bien des sujets, par exemple les questions d'aménagement routier pour les mobilités. Les études et les analyses du CEREMA sont très souvent citées sur ce sujet et sur bien d'autres.

La loi 3DS du 21 février 2022 a changé les modalités de fonctionnement et de gouvernance du CEREMA. Elle propose donc aux collectivités territoriales d'adhérer directement au CEREMA, et donc de pouvoir bénéficier plus simplement de l'expertise du CEREMA, à la fois

par un mécanisme dit de quasi régie, mais aussi par un coût un peu plus réduit sur les prestations, de pouvoir participer à la discussion collective sur l'évolution de notre manière d'aménager, de faire vivre, de faire fonctionner la Ville, en lien avec la question de la transition écologique.

Je crois que chacun a bien pris la mesure et l'importance de l'enjeu, mais parfois, les solutions nécessaires pour pouvoir atteindre cela ne sont pas forcément complètement évidentes. L'expertise du CEREMA est particulièrement utile sur ces sujets. Nous vous proposons donc que la commune de Brétigny fasse partie des premières communes à adhérer au CEREMA, nouvelle possibilité offerte par la loi 3DS.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

Mme Chloé CILIA : Je crois que nous avons bien compris que vous aviez pris la mesure de la transition écologique puisque – nous l'avions déjà dit – trois de vos élus travaillent effectivement pour ce dossier.

Juste une petite remarque : la transition écologique, ce n'est pas juste adhérer à des associations ou des expertises pour aider à réfléchir. Peut-être qu'à un moment donné, il va falloir agir. Merci.

M. le Maire : À l'occasion d'une dernière séance, nous avons entendu Monsieur GUSTAVE dire que la transition écologique, il s'agirait d'agir. Je me permets juste de rappeler l'action très concrète que nous menons sur le sujet. Il va effectivement s'agir de chercher à émettre moins de CO2. Depuis plusieurs années, nous avons travaillé à la réduction de la consommation d'énergie et à la réduction de la consommation de gaz, ce qui permet d'ailleurs d'être un tout petit peu moins exposé à la question de la hausse des prix de l'énergie, même si cela a évidemment un impact très important.

La consommation d'énergie, la diminution de gaz à effet de serre, c'est aussi le fait de prévoir, pour les différents nouveaux bâtiments publics auxquels nous travaillons, la mise en place de panneaux solaires, la mise en place de sources d'énergies renouvelables, qui vont faciliter notre consommation des bâtiments.

La transition écologique, c'est aussi le fait de faire en sorte que nous utilisions la nécessaire construction de bâtiments dans l'écoquartier Clause-Bois Badeau, quartier qui n'était pas encore vraiment écologique quand nous avons repris la responsabilité de la Commune. Nous utilisons cela pour pouvoir expérimenter des modes de construction nouveaux, la construction bois par exemple, ou la construction en terre crue comme dans le cadre du projet de l'école Claudie Haigneré, qui ouvrira ses portes pour la rentrée 2023.

La transition écologique, c'est également le fait d'être attentif aux mobilités en développant le plus fortement possible la place du vélo. C'est aussi le fait de mettre en place des zones agricoles protégées – autant de choses qui n'avaient pas été mises en place auparavant.

Sur ces sujets et sur bien d'autres, très franchement, je pense qu'avec un petit peu d'honnêteté intellectuelle, vous pouvez simplement vous rendre compte que oui, il y a une action locale, communale, qui est déterminante en la matière. Encore une fois, sur ce sujet, il faut toujours être à la fois volontariste et humble. Volontariste parce que nous voulons avancer – et nous le faisons d'une manière extrêmement déterminée – et humble parce que cette question-là nous engage pour des années et des années à venir. Évidemment, il s'agira toujours d'aller plus loin, de faire toujours davantage.

Très franchement, si vous considérez que nous n'agissons pas sur le sujet, je pense que ce jugement vous appartient et qu'il ne résiste pas à l'épreuve des faits. Encore une fois, il s'agit aussi de comparer ce qui a pu être fait par le passé dans la commune de Brétigny. Je crois que nous pouvons tout simplement être très fiers de l'action qui est menée sur cette question-là, sur les quelques exemples que j'ai cités et sur bien d'autres également.

Comme nous sommes humbles sur le sujet, nous considérons aussi que nous n'avons pas forcément la solution, l'expertise sur tout. C'est aussi pour cela qu'il faut prendre la peine de discuter avec d'autres, de se demander quelles sont les meilleures solutions pour pouvoir avancer et agir. En ce sens, le CEREMA pourra nous y aider.

Je le dis très clairement : nous agissons aujourd'hui, nous agissons depuis plusieurs années, et nous voulons faire toujours davantage. Voilà la raison pour laquelle nous voulons adhérer au CEREMA. Si vous considérez que cela ne servirait à rien parce que ce n'est pas l'enjeu d'adhérer à tel ou tel organisme, mais qu'il s'agirait d'agir, je vous invite à regarder tout simplement l'action qui est menée, peut-être à lire ce qui peut être indiqué dans notre Mairie, ou tout simplement les sujets sur lesquels il y a des délibérations qui ont eu lieu en ce Conseil.

Par exemple, rappelons également les travaux qui ont été menés pour pouvoir redresser le cap par rapport à la chaufferie dans le cadre de la convention avec OROBIA qui permet d'avoir un mode de facturation plus incitatif pour les gens, de pouvoir améliorer le mix énergétique pour qu'il y ait davantage d'énergies renouvelables et éviter une hausse des prix. Tout cela va dans le sens d'une action pour la transition écologique dans notre territoire et, dans un certain nombre de cas, pour rattraper les erreurs qui ont été faites par le passé.

Mme Sylvie DAENINCK : Vous m'avez rassurée, parce que vous avez dit que vous êtes au pouvoir depuis plusieurs années. À un moment donné, j'ai eu peur que vous ayez oublié le mandat précédent, où vous étiez déjà Maire de la Ville. Vous m'avez quand même rassurée : cela fait plusieurs années que vous êtes en effet aux commandes de la Ville.

Juste une chose, Monsieur le Maire : ne déformez pas nos propos. Il est évident que nous allons voter pour, donc il ne faut pas déformer les propos.

M. le Maire : Absolument. Je l'indiquais : nous sommes en responsabilité depuis 2014, ce qui fait que nous avons pu mettre en place tout un ensemble d'actions depuis un certain temps. Apparemment, je vais être obligé de rappeler les actions qui ont été menées dans le mandat précédent autour de la question de la réduction de la consommation de gaz à travers les investissements, des chaudières beaucoup plus performantes, le fait d'avoir préparé un certain nombre de projets – parce que vous savez que les équipements publics sont des projets qui sont en cours, donc justement donner un cap dès le début pour n'avoir que des projets les plus vertueux possibles sur le plan de la transition écologique. La question de la construction bois, comme je l'ai indiqué, fait aussi partie des choses lancées le mandat précédent. Cela fait précisément partie de tous ces sujets sur lesquels nous avons cherché à redresser le cap par rapport à l'action menée auparavant.

Encore une fois, j'insiste : à la fois, nous agissons et nous voulons faire toujours mieux, avec modestie et sans cécité ou mauvaise foi par rapport à l'action qui est menée, mais simplement, nous voulons toujours faire davantage. C'est pour cela que nous proposons à ce Conseil municipal d'adhérer au CEREMA, pour pouvoir faire toujours mieux.

Nous allons maintenant passer au vote. Il y a deux choses : l'adhésion au CEREMA et la désignation d'un représentant. Je propose que cela soit votre serviteur, donc moi-même. Nous passons donc au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

9. Admission en Non-Valeur des créances irrécouvrables

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Nous allons passer un certain nombre de délibérations sur les finances de la Commune. Je passe la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Cette délibération concerne un apurement comptable qui n'éteint pas la dette du redevable. Il s'agit de lister les produits irrécouvrables observés sur cet exercice comptable, entre 2002 et 2021, pour un montant global de 58 740,59 euros. Cette dépense qui en résulte sera proposée sur la décision modificative n° 1 de l'année 2022, qui sera présentée tout à l'heure.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

10. Avance de subvention au CCAS au titre de l'année 2023

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit là de verser une avance sur la subvention de fonctionnement pour le CCAS à hauteur de 35 000 euros. Cela permettra notamment de faire face aux conséquences de la hausse du coût de l'énergie par exemple, qui pourrait survenir pendant l'hiver.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

11. Adoption du Règlement budgétaire et financier (RBF)

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Je raccourcirai le terme de Règlement Budgétaire et Financier et parlerai de RBF, qui fait partie des décisions préalables à la mise en application de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Pour cela, nous devons formaliser un RBF avec quatre titres qui sont mentionnés :

- Titre 1 : Cadre budgétaire ;
- Titre 2 : Exécution budgétaire ;
- Titre 3 : Opérations financières particulières et opérations de fin d'année ;
- Titre 4 : Gestion de la dette.

Il s'agit donc vraiment d'être clair sur la façon de traiter tout ce qui est règles comptables financières communales. Vous trouverez en annexe la trame de ce RBF avec tous les jalons et exécutions budgétaires, tous les grands principes de ces mouvements. Il n'y a rien d'autre à en dire.

M. le Maire : C'est très bien comme cela, merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce RBF ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 25 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

12. Passage à la nomenclature M57 – Modalités de gestion des amortissements

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci à nouveau, Monsieur le Maire. Nous irons à nouveau sur ce qui concerne le passage à la nomenclature M57, avec les modalités de gestion des amortissements. Il s'agit de délibérer sur les règles de gestion de l'amortissement des immobilisations sous le budget principal et les budgets annexes.

Les durées d'amortissements imposées sont listées sur la page du rapport synthèse. Les autres durées sont fixées par l'Assemblée délibérante, donc notre Conseil municipal. Nous avons relisté ces autres durées : elles sont issues de la délibération de 2014. Nous les avons remises pour information.

Par ailleurs, chose importante : la M57 introduit le principe de l'amortissement au *pro rata temporis*, c'est-à-dire dès la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville, ce qui nécessite un changement de méthode comptable par rapport à la M14 que nous utilisons.

Bien sûr, les plans d'amortissement qui ont été commencés sous la M14 se poursuivront jusqu'à leur amortissement complet, tel que cela avait été défini à l'origine. Pour les nouveaux plans d'amortissement, il est proposé d'appliquer par principe cette règle du *pro rata temporis* et de l'aménager pour les biens de coût unitaire inférieurs à 1 000 euros. Pour ceux-ci, il est proposé qu'ils soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ces modalités d'amortissement ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 25 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

13. Décision Modificative n° 1 – Budget principal

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Nous sommes sur tous les besoins nouveaux apparus sur 2022 qui sont couverts par cette décision modificative n°1 sur le budget principal de 2022. Nous expliquons ces nouveaux besoins, par exemple le recours à un emprunt de 5 millions d'euros en juin 2022 pour financer les investissements, le dégel du point d'indice arrivé depuis le 1^{er} juillet 2022, le réajustement des ANV que nous avons vu tout à l'heure, une subvention régionale obtenue dans le cadre du réaménagement de l'ancien CFA avec un acompte versé, un ajustement du recours à l'emprunt. Tout cela produit une réduction de la capacité d'autofinancement pour 405 000 euros.

Il s'agit de mouvementer les crédits indiqués par chapitre et nature sur la seconde page.

M. le Maire : Merci. J'insiste sur un point, qui est l'augmentation forte des dépenses, liée à l'inflation, donc déjà du point d'indice en lien avec cela, pour 315 000 euros pour l'année 2022.

Nous avons déjà pris un budget supplémentaire pour lequel nous avons attribué 600000 euros de crédits supplémentaires pour la hausse des coûts de l'énergie. Il faut juste prendre la mesure de l'importance que tout cela a pour le budget communal – je ne le dirai jamais assez. Cela va évidemment peser sur notre section de fonctionnement, et donc sur notre capacité d'investissement de manière forte.

Bien des mesures sont mises en place pour être attentif à économiser l'énergie. À titre indicatif, le fait d'avoir démarré le chauffage un peu plus tard cette année que l'année précédente – soit le 7 novembre à la place du 15 octobre approximativement, en profitant du fait que nous avons une fin octobre relativement douce – nous a permis d'économiser 200 000 euros rien qu'en décalant de trois semaines l'allumage du chauffage. Le prix du gaz et de l'électricité étant devenu tellement élevé que chaque semaine, chaque journée compte. Évidemment, les efforts qui sont faits pour maintenir une température conforme à la réglementation, mais sans excès, y participent.

Y a-t-il des remarques ou des interventions sur cette décision modificative ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 25 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

14. Autonomie financière du budget annexe des transports

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Le budget annexe qui concerne les transports a été créé en 2011 et n'a pas été doté de l'autonomie financière. Or, s'agissant d'une régie en gestion directe, elle doit l'être. Pour clarifier cette situation de régie, il convient donc de demander au Conseil municipal de prendre une nouvelle délibération précisant l'autonomie financière.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

15. Ouverture anticipée de crédits pour les dépenses d'investissement 2023

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. Je poursuis la phrase : ouverture dans la limite du cadre des crédits ouverts au budget de 2022 sans les crédits afférents au remboursement de la dette. Nous proposons donc d'autoriser l'ouverture de crédits en investissement à hauteur de 4 990 000 euros, répartis selon les tableaux indiqués dans le rapport de synthèse.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

16. Demande de subventions supérieures à 50 000 euros au titre de l'année 2023 pour les projets des services culturels et socioculturels de la Ville de Brétigny-sur-Orge

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Comme d'habitude, cette délibération vise à autoriser le Maire à solliciter tous les financeurs pour des demandes supérieures à 50 000 euros, en investissement et en fonctionnement. Cela permet effectivement de proposer des services municipaux culturels et socioculturels à la hauteur des demandes des Brétignolais.

M. le Maire : Merci beaucoup. Est-ce que vous m'autorisez à solliciter des subventions ? Y a-t-il des remarques ou des questions là-dessus ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

17. Adhésion au groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour les assurances incendie, accident et risques divers (I.A.R.D.) pour la période 2024-2027

(Présentation du rapport par Mme MARTIGNE)

M. le Maire : Je laisse la parole à Madame Patricia MARTIGNE.

M. le Maire : Patricia MARTIGNE.

Mme Patricia MARTIGNE : Merci, Monsieur le Maire. La Commune gère ses assurances incendie, accidents et risques divers au travers d'un marché public. Ce marché arrive à échéance le 31 décembre de l'année prochaine. Le groupement de commandes est initié par le CIG Couronne de la Région Île-de-France pour des prestations relatives aux assurances incendie, accident et risques divers. L'objectif du CIG est de permettre aux collectivités adhérentes de répondre à leurs obligations réglementaires, et met à disposition son expertise dans le domaine des assurances, domaine techniquement complexe. Chacune des prestations est à la carte, libre choix laissé à la collectivité de sélectionner tout ou partie d'entre elles.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe de la création du groupement de commandes. La convention prévoit que le groupement de commandes est à durée déterminée, donc jusqu'au 31 décembre 2027, échéance du futur marché public d'assurance I.A.R.D.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

18. Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne

(Présentation du rapport par M. GIRARD)

M. le Maire : C'est Alain GIRARD qui présente cette délibération, au titre de la délégation Personnel.

M. Alain GIRARD : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. La collectivité souhaite renouveler son assurance des risques statutaire pour les agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales. La Collectivité a décidé de se joindre à la procédure de remise en concurrence engagée par le Centre Interdépartemental de Gestion, le CIG. Le 22 septembre 2022, le CIG a signé le marché public, quelque groupement composé de Sofaxis – qui est le gestionnaire – et la CNP (Caisse Nationale de Prévoyance).

La proposition commerciale fait apparaître un taux de prime de 3,96 % pour une couverture identique. En 2015, ce taux était à 5,80 % ; de 2016 à 2018, à 5,77 % ; de 2019 à 2021, à 4,10 % ; en 2022, à 4,23 %. Même si l'absentéisme lié aux congés de longue durée augmente légèrement en 2021, cette baisse du taux s'explique surtout par deux facteurs : l'équilibre financier du contrat (rapport entre les cotisations dues et les remboursements) et la moyenne de l'absentéisme pour la collectivité – entre les années 2019 et 2021, celle-ci est légèrement inférieure aux collectivités de même strate.

Les risques couverts sont le décès, l'accident du travail, la longue maladie, la maternité, l'adoption. La collectivité s'engage pour une durée de quatre ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026), avec la possibilité de résilier chaque année son adhésion en observant un préavis de six mois.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

19. Modification du Tableau des emplois et des effectifs

(Présentation du rapport par M. GIRARD)

M. le Maire : Toujours Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : La modification du tableau des emplois et des effectifs fait apparaître 10 suppressions et 10 créations, qui sont exactement le miroir, avec sept promotions internes (suppression de l'ancien poste et création du nouveau). Nous avons également trois modifications de poste, compte tenu de la redéfinition des besoins au sein de la Direction des Services techniques et associations. Enfin, nous avons une suppression de poste qui correspond à un départ en retraite de l'agent détaché sur le poste d'agent administratif auprès du Syndicat d'initiative.

Par ailleurs, les modalités de recrutement sont inchangées. Le Conseil municipal est invité à délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

20. Instauration du « Forfait Mobilités Durables » (F.M.D.)

(Présentation du rapport par M. GIRARD)

M. le Maire : La parole est à Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : Résolument engagée en faveur de la transition écologique, la Ville souhaite mettre en œuvre le forfait mobilité durable. Il s'agit d'une aide maximum de 200 euros par an. Elle est proratisée en cas de recrutement en cours d'année et exonérée de cotisations sociales. Les bénéficiaires en sont les fonctionnaires et les agents contractuels. Les moyens de transport éligibles : déplacement vélo – y compris assistance électrique – ou covoiturage (que ce soit en tant que passager ou conducteur) entre la résidence habituelle et le lieu de travail.

Pour bénéficier de ce forfait, ce mode de déplacement vélo ou covoiturage doit être utilisé au moins 100 jours par an. Le forfait n'est pas cumulable, la prise en charge du titre de

transport par l'employeur. Les agents bénéficiant d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction, d'un transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail ne peuvent pas bénéficier du forfait. La demande devra être formulée courant 2023 pour un versement début 2024. L'utilisation du vélo fera l'objet d'une déclaration sur l'honneur ou pourra faire l'objet d'un contrôle de la part de l'employeur.

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Il s'agit d'une délibération importante pour encourager nos agents à utiliser des alternatives, ce que nous appelons l'autosolisme, le fait d'utiliser sa voiture tout seul. Le vélo ou le covoiturage va dans la bonne direction.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame Sylvie DAENINCK, je vous en prie.

Mme Sylvie DAENINCK : C'est une excellence initiative. Cela existe déjà dans différents établissements publics. C'est en effet une très bonne sollicitation pour les agents. Bien sûr, nous voterons pour.

M. le Maire : Je m'en réjouis. C'est petit à petit que nous arriverons à mettre en œuvre une transition écologique concrète. Nous allons donc passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

21. Mise à disposition d'un véhicule de fonction à un agent municipal : régularisation

(Présentation du rapport par M. GIRARD)

M. le Maire : Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : Un véhicule dit de fonction est un véhicule mis à disposition permanente et exclusive d'un agent. Il constitue dès lors un avantage en nature – les avantages en nature constituent un élément de la rémunération des agents bénéficiaires et doivent faire l'objet d'une évaluation sous forme de déclaration mensuelle portée sur le bulletin de salaire ou sous forme de régularisation en fin d'année.

De 2010 à 2020, l'ancien Directeur Général des Services de la Collectivité bénéficiait d'un véhicule de fonction et d'un logement de fonction. Depuis 2021, seul un véhicule de fonction a été mis à disposition du nouveau Directeur Général des Services. Au regard de ses fonctions, de ses responsabilités et des contraintes de déplacement inhérentes à ce poste, il est proposé de mettre à disposition du Directeur Général des Services un véhicule de fonction de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel et ses déplacements privés.

La prise d'effet est portée au 1^{er} janvier 2022, dans un souci de régularisation de la situation préexistante, et donnera lieu à un prélèvement fiscal dès la première année d'activité, au titre d'avantages en nature.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 6 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 25 |

(Abstentions : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

22. Rapports annuels à la collectivité de la SORGEM : Exercice 2021

(Présentation du rapport par M. GIRARD)

M. le Maire : Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : La SORGEM est une Société d'Économie Mixte. La commune de Brétigny-sur-Orge détient une part du capital à hauteur de 8,49 %. Les principales opérations confiées à la SEM sont les suivantes : concession d'aménagements, mandat de travaux et d'études. Nous lui avons également confié un mandat pour l'aménagement d'une médiathèque, de l'étude Pôles Gare. Les premiers lots libres ont été commercialisés. Un lieu d'urbanisme transitoire dénommé « LABO » a été maintenu. Nous lui avons encore confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation, sur la ZAC Clause-Bois Badeau, d'un groupe scolaire de 17 classes, d'un accueil de loisirs sans hébergement et d'un espace sportif.

Voici les comptes pour l'année 2021, notamment le compte de résultat. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 755 801 euros en 2021, contre 9 742 211 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 20,39 %. Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 46 265 euros, contre un bénéfice de 50 987 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 9,26 %. En conséquence, et en intégrant les produits et charges financières, le résultat courant avant impôt s'élève à 76 837 euros, contre 51 804 euros pour l'exercice précédent.

Au bilan, l'actif circulant s'élève à une somme nette de 77 706 911 euros. Le poste comprend des charges constatées pour un montant non négligeable de 2 894 euros. Le capital social est de 2 638 769 euros au 31 décembre 2021. Pour rappel, les trois principaux actionnaires sont les suivants : Cœur d'Essonne Agglomération (30,81 %), la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (19,62 %) et – je vous l'ai précisé tout à l'heure – la commune de Brétigny-sur-Orge (8,49 %).

Les dettes s'élèvent à 71 731 875 euros, contre 62 413 821 euros pour l'exercice précédent.

La loi du 7 juillet 1983 prévoit que les collectivités locales actionnaires d'une Société d'Économie Mixte exercent un contrôle de gestion.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Encore une fois, c'est la présentation du rapport. Nous sommes actionnaires de la SORGEM. Je n'en vois pas, donc nous allons pouvoir adopter ce rapport. Nous allons passer au vote – les administrateurs de la SORGEM ne participent pas au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(M. GIRARD Alain ne prend pas part au vote.)

23. Compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) sur l'opération d'aménagement Clause Bois-Badeau-Sorbiers : Exercice 2021

(Présentation du rapport par M. GIRARD)

M. le Maire : C'est toujours relié à la SORGEM, mais c'est pour l'action menée par la SORGEM pour la ZAC Clause-Bois Badeau. Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : La présente délibération a pour objet d'approuver le compte-rendu annuel de la collectivité locale de l'opération aménagement Clause-Bois Badeau pour le compte de l'année 2021.

Pour ce qui est des dépenses engagées, nous avons enregistré 47 853 285 euros. Le mouvement d'année portait sur 3 172 269 euros. Les dépenses portaient sur des études, des acquisitions foncières, des travaux et honoraires. Au 31 décembre 2021, le montant des recettes s'élevait à 33 597 718 euros. Pour le mouvement d'année, il s'élève à 948 600 euros. Il s'agit là aussi de recettes foncières, de subventions. Un versement est effectué par Région Île-de-France dans le cadre de l'appel à projets « 100 Quartiers innovants et écologiques ».

Les différences entre prévisions et réalisations s'expliquent par des reports et des différés d'opération, que ce soit pour les dépenses ou pour les recettes. Les prévisions actualisées des dépenses et recettes (page 5 et 6) tiennent compte de ces reports.

Les conséquences sur le bilan et les perspectives à long terme : au 31 décembre 2021, le bilan fait apparaître un résultat final équilibré, conformément aux engagements d'origine de la concession. Toutefois, les points de vigilance sont mis en avant par le concessionnaire. Notamment, la démographie du quartier nécessite la mise en place d'un groupe scolaire et du stationnement adéquat. À des fins d'économie foncière, ceux-ci se sont faits dans le périmètre de la ZAC. Ainsi, l'équipement pèse sur les dépenses en études et travaux d'aménagement public, tout en diminuant le foncier producteur de charges foncières. Par ailleurs, le stationnement provisoire pour la Maison Médicale a requis des études et des travaux d'aménagement supplémentaires.

Globalement, le concessionnaire a réestimé à la hausse le coût prévisionnel des travaux en tenant compte de la conjoncture, de l'expérience acquise au cours du projet et des orientations du secteur Faubourg du Bois. Cependant, la stratégie de découpage des lots

libres du secteur Faubourg du Bois a permis d'augmenter l'attractivité des lots et la valeur des charges foncières.

Le développement simultané des lots situés sur les secteurs des Sorbiers et bords de parc a montré une augmentation générale des coûts de construction projetés par les promoteurs.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le compte-rendu annuel remis par le concessionnaire pour l'année 2021.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce CRACL, sur ce compte rendu annuel ? Je n'en vois pas. Nous devons adopter ce compte rendu annuel. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

24. Avis du Conseil municipal sur le projet d'AFS Environnement

(Présentation du rapport par M. GIRARD)

M. le Maire : Alain GIRARD.

M. Alain GIRARD : La société AFS Environnement est spécialisée dans la collecte et le tri de déchets métalliques et de batteries usagées. Suite à l'augmentation de son périmètre d'exploitation, l'établissement présente une capacité de stockage de matériaux plus importante. En considérant cette augmentation de capacité, le site relèvera à terme du régime d'autorisation pour le stockage de déchets dangereux (batteries usagées uniquement) et du régime de déclaration pour le stockage de déchets métalliques.

La société AFS Environnement est implantée dans la zone d'activité de La Moinerie, au 4, rue du Roussillon. Ce site est situé en zone UI (Urbaine Industrielle) du Plan Local d'Urbanisme, zone destinée à recevoir des activités économiques.

L'objectif principal de l'activité est de collecter des matériaux et de les trier par nature afin d'optimiser leur valorisation.

Le projet déposé consiste à demander l'augmentation de la capacité de stockage des batteries usagées de 1 à 20 tonnes. Selon le résumé non technique de l'étude d'incidence, des mesures ont été envisagées pour réduire les impacts sur l'environnement, tout d'abord sur le secteur d'implantation, sur l'eau, sur le sol, sur l'air, sur le bruit, sur l'intégration paysagère. De plus, le projet intègre une étude de danger selon les matériaux entreposés sur le site. L'activité portant sur le regroupement de déchets métalliques et de batteries usagées, il n'y a pas de stockage de déchets fortement combustibles. Dans ce contexte, le risque incendie, même s'il ne peut pas être écarté, reste limité.

Cependant, aucune étude de circulation n'est jointe au dossier d'enquête publique. L'impact dû à la société AFS Environnement sur la circulation dans la rue du Roussillon n'a donc pas été étudié. De même, le projet ne précise pas si une augmentation de la circulation poids lourd est prévue du fait de l'augmentation du volume de stockage des bennes dans la rue du Roussillon et dans ses environs.

Considérant que la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports n'a pas soumis le projet à étude environnementale, que

l'Agence Régionale de Santé a rendu un avis favorable, que le Syndicat des Eaux d'Île-de-France n'a pas formulé de remarques sur le dossier, considérant que le projet mis à enquête publique ne précite pas l'incidence de la circulation poids lourd induite par l'augmentation du volume de stockage des batteries sur le site AFS Environnement, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable, sous réserve que cela ne se traduise pas par une augmentation du trafic poids lourd sur le site et dans le quartier, sur le projet d'augmentation de stockage de batteries sur le site d'AFS Environnement, au 4, rue du Roussillon à Brétigny-sur-Orge.

M. le Maire : Merci beaucoup pour la présentation de ce rapport. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Madame Sylvie DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Nous sommes perplexes. En effet, il y a eu une décision du 24 janvier 2022 par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France – et bien sûr, unité du Département de l'Essonne – sur le projet de cette société, qui consistait en une extension de l'activité existante, prise en charge de déchets dangereux de type batteries, mais pas que. La conclusion est : le projet n'est pas susceptible d'avoir, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur, d'impacts notables sur l'environnement ou sur la santé. Nous passons d'une capacité d'une tonne à une capacité de 20 tonnes de déchets dangereux dans un quartier, en effet, d'activité économique – cela ne veut pas dire activité industrielle de stockage de déchets dangereux –, dans une entrée de ville où nous constatons bien, pour ceux qui vivent à Brétigny, que lorsque nous voulons nous rendre dans la zone commerciale extérieure à la ville, quand nous ne pouvons pas faire nos achats en centre-ville, que nous nous retrouvons dans des embouteillages. À l'approche de Noël, cela sera pire.

Cette société a tout de même la collecte de déchets dangereux comme cœur d'activité. Vous comprendrez donc que dans cette perspective, nous voterons bien sûr contre. En effet, Monsieur GIRARD a bien précisé qu'il ne fallait pas que cela augmente le trafic routier. Je pense que les camions qui amènent des bennes plus conséquentes sont plus gros que ceux qui amènent des bennes d'une tonne. Je pense donc que l'impact routier aura malheureusement des retentissements sur cette entrée de ville ou cette sortie de ville, selon l'endroit où nous nous trouvons. Nous voterons donc contre ce projet.

M. le Maire : Merci. Dans ce que vous indiquez, Madame DAENINCK, il y a deux points. Le premier porte sur la nature de l'activité en elle-même. Pardon, Monsieur CHAMPION.

M. Christian CHAMPION : Bonsoir, Messieurs Dames. Effectivement, je suis très étonné des conclusions de cette enquête, parce que cela touche pratiquement le cœur de mon ancien métier. Ce genre d'activité va normalement rejoindre des sites type « Seveso ». Merci.

M. le Maire : Madame DAENINCK, Monsieur CHAMPION, vous soulevez deux points. Le premier est la nature de l'activité et le deuxième est la question des trafics, de la circulation. Madame DAENINCK, vous l'avez indiqué en disant que c'est un endroit où la circulation est forte, notamment à l'approche de Noël.

Sur la question de la nature de l'activité, l'entreprise est installée à Brétigny depuis 2013. Si l'activité en elle-même posait problème, c'était au moment de l'installation de l'entreprise qu'il fallait se poser la question. Ensuite, par rapport à l'extension de la capacité de stockage du site, un avis est donné par la DRIEAT, la Direction Régionale que vous avez mentionnée, qui est un organisme d'État qui dit qu'il n'y a pas de risque particulier lié à cela. En tant que Commune, nous n'avons ni la compétence ni l'expertise pour pouvoir regarder cet élément-là mieux ou différemment que ce que dit la DRIEAT, surtout pour une entreprise qui est installée sur la commune de Brétigny depuis 2013. Par rapport à cette question-là, par rapport à la question de l'activité en elle-même, je pense qu'il faut s'en référer à l'avis de la DRIEAT.

Sur la question du trafic, c'est précisément le point qui nous conduit à formuler un avis favorable avec réserve, c'est-à-dire sous réserve qu'il n'y ait pas de surcroît de trafic poids lourd sur le site et dans le quartier, généré par cette extension de cette capacité de stockage. C'est précisément le sens de l'avis que nous proposons de donner.

Nous allons passer au vote sur cet avis.

| ADOPTÉ À LA MAJORITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 6 |
| Votes Pour : | 25 |

(Vote contre : Mme DAENINCK Sylvie, M. GUSTAVE Steevy, M. POUZOL Michel, M. CHAMPION Christian, Mme AFONSO-MACHADO Sandra, Mme CILIA Chloé)

M. le Maire : L'avis est donc adopté. Je rappelle que c'est un élément d'avis. Après, c'est la Préfecture qui prend une décision sur le sujet, sachant que les leviers de la Commune pour ces éléments-là sont au niveau de l'urbanisme, des extensions de bâtiments, sur les constructions de bâtiment. C'est au moment où les bâtiments sont construits que des décisions peuvent être prises.

25.Évaluation des contrats de Ville

(Présentation du rapport par Mme LECOUSTEY)

M. le Maire : C'est Christiane LECOUSTEY qui présente ce rapport.

Mme Christiane LECOUSTEY : Merci, Monsieur le Maire. Cœur d'Essonne Agglomération et les villes signataires des contrats ont travaillé sur l'évaluation des contrats de Ville pour préparer la prochaine génération de contractualisation. L'évaluation des contrats de Ville a vocation à rendre compte de la mise en œuvre des résultats des actions déployées au regard des moyens engagés, d'en apprécier la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la pertinence.

Voilà ce qu'il ressort des résultats de l'évaluation des contrats de Ville de Cœur d'Essonne Agglomération : nous demandons une contractualisation à réinventer les analyses des besoins sociaux (ABS) en cours dans presque toutes les villes concernées – les remontées du terrain permettent d'affirmer qu'une révision de la géographie prioritaire est nécessaire, avec un élargissement du périmètre ; la nécessité d'inviter les bailleurs à diversifier les axes d'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ; le besoin de poursuivre et conforter le soutien aux politiques éducatives locales sur le territoire, l'une des réussites les plus importantes de la politique de la Ville ; l'assouplissement des démarches administratives.

Enfin, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de l'évaluation des contrats de Ville de Cœur d'Essonne Agglomération et d'autoriser le Maire à signer l'évaluation des contrats de Ville et tous les documents s'y rapportant. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération. Je n'en vois pas. Nous allons à la fois prendre acte et voter pour m'autoriser à signer les différents documents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS
ACTE À L'UNANIMITÉ**

26. Avenant à la convention-cadre portant sur l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour l'année 2023

(Présentation du rapport par Mme LECOUSTEY)

M. le Maire : De nouveau, Christiane LECOUSTEY.

Mme Christiane LECOUSTEY : C'est un rappel du cadre réglementaire, une convention d'abattement TFPB intégrée au contrat de Ville. L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) prévoit un abattement de 30 % sur les logements locatifs sociaux situés en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) sous réserve que les organismes HLM soient signataires d'un contrat de Ville et d'une convention ouvrant droit à l'abattement.

En contrepartie de cet abattement fiscal, les bailleurs sociaux sont tenus à réaliser certaines actions pour améliorer le cadre de vie de leurs locataires. Cette mesure fiscale compensée à 40 % par l'État pour les communes a été prorogée jusqu'en 2023 par la loi de finances 2022. Ainsi, dans le cadre d'un prolongement de convention à l'échelle nationale, les conventions arrivant à échéance au 31 décembre 2022 devront être prorogées pour une année supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans ce contexte d'évaluation des contrats de Ville et dans l'attente des prochains contrats de Ville et dispositifs fiscaux, il est demandé de proroger la convention existante pour une durée d'un an, ce jusqu'au 31 décembre 2023. Les autres dispositions de la convention-cadre, notamment les périmètres, les actions et les signataires, restent inchangées.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Nous prorogons la convention pour un an et nous continuons la discussion pour obtenir des conditions plus favorables sur ce sujet. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

27. Attribution d'une subvention sur projet pour la Coopérative scolaire de l'école Joliot-Curie

(Présentation du rapport par M. BÉTRANCOURT)

M. le Maire : Mathieu BÉTRANCOURT.

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Merci, Monsieur le Maire. La volonté municipale étant de promouvoir et soutenir les projets des écoles, nous vous proposons de valider une aide financière attribuée à la coopérative scolaire de l'école Joliot-Curie pour un projet Art et Langage réalisé dans le courant de l'année 2022, pour un montant de 630 euros, représentant 82 % du montant des dépenses prévues par le projet. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

28. Attribution d'une subvention sur projet pour la Coopérative scolaire de l'école Rosa Parks

(Présentation du rapport par M. BÉTRANCOURT)

M. le Maire : Mathieu BÉTRANCOURT.

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Dans le même cadre, nous vous proposons de valider une subvention de 850 euros pour un projet d'initiation au patinage pour la coopérative scolaire de l'école Rosa Parks. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

29. Participation financière aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée Jeanne d'Arc sous contrat d'association

(Présentation du rapport par M. BÉTRANCOURT)

M. le Maire : C'est Mathieu BÉTRANCOURT qui présente cette délibération.

M. Mathieu BÉTRANCOURT : Je vous remercie. Deux points sur cette délibération. Le premier est que la Commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Le deuxième est que la loi du 26 juillet 2019 pour une « École de la confiance » a abaissé à trois ans au lieu de six l'âge à partir duquel l'instruction est obligatoire. La conséquence est donc que notre soutien à l'école privée Jeanne d'Arc concerne à la fois les élèves d'élémentaire et de maternelle.

Pour un élève de maternelle, la dotation est d'environ 1 200 euros et elle est de 600 euros pour un élémentaire, ce qui porte la contribution de la Ville à l'école Jeanne d'Arc à exactement 135 000 euros.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

30. Subvention dite de haut niveau à l'association Boule Lyonnaise

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Nous allons passer au secteur de la vie associative et les sports. La parole est à Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 472 euros pour la Boule Lyonnaise. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(Mme MARTIGNE Patricia ne prend pas part au vote.)

31. Subvention dite de haut niveau à l'association Aéroclub des Cigognes

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Pour cette délibération, il y a une erreur matérielle dans le dossier qui vous a été envoyé : c'était deux fois la Boule Lyonnaise. Vous avez sur table la délibération correspondant à la subvention dite de haut niveau pour l'association Aéroclub des Cigognes, correspondant donc au point de l'ordre du jour. Le texte est bon, alors qu'il ne l'était pas dans l'envoi au Conseil. Je vais laisser Sandrine CHRÉTIEN présenter cette délibération.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer à l'association Aéroclub des Cigognes un montant de 1 067 euros. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPP | 1 |

(Mme MARTIGNE Patricia ne prend pas part au vote.)

32. Subvention dite de haut niveau à l'association Amicale Laïque Badminton

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer une subvention de 761 euros pour l'Amicale Laïque Badminton. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPP | 1 |

(Mme MARTIGNE Patricia ne prend pas part au vote.)

33. Subvention dite de haut niveau à l'association Amicale Laïque Tir

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé un montant de 165 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPP | 1 |

(Mme MARTIGNE Patricia ne prend pas part au vote.)

34. Subvention dite de haut niveau à l'association sportive du lycée Jean-Pierre Timbaud foot filles

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé un montant de 1 600 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPP | 1 |

(Mme MARTIGNE Patricia ne prend pas part au vote.)

35. Subvention dite de haut niveau à l'association sportive du lycée Jean-Pierre Timbaud foot garçons

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer la subvention de haut niveau de 1 868 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(Mme MARTIGNE Patricia ne prend pas part au vote.)

36. Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny Football

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer un montant de 5 785 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 29 |
| NPPPV | 2 |

(Mme MARTIGNE Patricia et M. CHAMPION Christian ne prennent pas part au vote.)

37. Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny Athlétisme

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 496 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(M. CHAMPION Christian ne prend pas part au vote.)

38. Subvention dite de haut niveau à l'association Dragon de Brétigny

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 171 euros.

M. le Maire : Merci de votre présentation. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(M. CHAMPION Christian ne prend pas part au vote.)

39. Subvention dite de haut niveau à l'association Espadon

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 289 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(M. CHAMPION Christian ne prend pas part au vote.)

40. Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny Roller

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Montant de 447 euros.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(M. CHAMPION Christian ne prend pas part au vote.)

41. Subvention dite de haut niveau à l'association CS Brétigny Tennis de Table

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Montant de 619 euros.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(M. CHAMPION Christian ne prend pas part au vote.)

42. Subvention à l'AS Karting de Brétigny

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 14 237 euros à l'association.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 30 |
| NPPPV | 1 |

(M. CHAMPION Christian ne prend pas part au vote.)

43. Attribution d'une subvention sur projet pour l'Association des Joncs Marins de Brétigny

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

Mme Sandrine CHRÉTIEN : La demande de subvention sur projet déposée par l'Association des Joncs Marins de Brétigny concerne le soutien de l'organisation d'une opération nettoyage de quartier qui s'est déroulée le 15 mai 2022. L'objectif de l'association est de permettre aux habitants d'améliorer leur cadre de vie, de nombreuses animations sont créées afin de promouvoir les échanges entre les résidents.

Dans le cadre de leur évènement et de leur projet, ils ont sollicité une aide de la Mairie. La dépense de leur budget est de 251,49 euros. La Commission décide d'allouer une subvention à hauteur de 200 euros, soit un financement à hauteur de 79,53 % de leur budget présenté.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Nous allons passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

44. École de musique l'Avenir de Brétigny-sur-Orge – Avance sur subvention de fonctionnement 2023

(Présentation du rapport par Mme CHRÉTIEN)

M. le Maire : Sandrine CHRÉTIEN.

Mme Sandrine CHRÉTIEN : Le montant de l'avance s'élève à 82 664 euros. Les modalités de versement proposées sont les suivantes : quatre versements d'un montant de 20666 euros versés en janvier, en février, en mars et en avril. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer à ce sujet. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ? Sandra AFONSO-MACHADO.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si je peux intervenir parce que cela a un rapport avec l'École de la Musique, mais n'en a pas avec le montant du fonctionnement. On m'a demandé d'intervenir par rapport au stationnement.

M. le Maire : Vous pourriez peut-être reposer la question en question diverse à la fin du Conseil ?

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : D'accord, très bien.

M. le Maire : Pas d'autre intervention sur la subvention ? Nous allons donc passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

45. Motion sur les finances locales

(Présentation du rapport par M. le Maire)

M. le Maire : Ce point est une motion sur les finances locales à l'initiative de l'AMF, l'Association des Maires de France, qui est une motion un peu longue, mais qui sollicite les communes pour pouvoir s'exprimer sur la préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des collectivités territoriales, et plus particulièrement des communes, et donc sur la capacité à investir et sur le maintien d'une offre de service de proximité adaptée aux besoins de la population.

Il y a bien des territoires – et parfois des communes très proches de nous – où la situation budgétaire devient très tendue, pouvant conduire à réduire le service réalisé pour la population. À Brétigny, nous faisons face aux mêmes difficultés face au contexte budgétaire, notamment sur les questions d'inflation, un montant élevé, sur la question de l'augmentation du point d'indice, qui se traduit par une charge importante pour les collectivités, et sur un certain nombre de contraintes liées au projet de loi de finance et de prorogation des finances publiques, et qui se traduisent par une contrainte budgétaire forte. Les communes souhaitent donc alerter le gouvernement sur la nécessité de garantir une stabilité en euros constants des ressources locales.

Il y a un certain nombre de propositions qui sont faites par l'Association des Maires de France sur l'indexation de la DGF sur l'inflation 2023, sur le maintien de l'indexation des bases fiscales, sur le fait de revoir les modalités de la suppression de la CVAE, notamment sur le fait d'intégrer un certain nombre de choses dans l'assiette du FCTVA, de pouvoir optimiser les procédures d'attribution de la DETR avec la DSIL. Plus spécifiquement sur la crise énergétique, un certain nombre de mesures sont proposées, notamment le fait de créer un ...(inaudible) d'urgence pour plafonner les prix d'achat d'électricité pour les collectivités locales, de permettre plus de flexibilité pour sortir des contrats de fourniture d'énergie pour celles qui auraient des difficultés à ce sujet, et la possibilité de pouvoir ...(inaudible) à un tarif réglementé de vente. C'est une démarche collective des communes de France pour pouvoir alerter sur la situation budgétaire des collectivités.

J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire dans les différentes discussions budgétaires que nous avons pu avoir. Cela a évidemment un impact important pour nous : nous ne sommes pas encore à devoir fermer des services publics à certains endroits, mais nous devons néanmoins être très attentifs sur les montants de dépense. L'impact que tout ce contexte va avoir sur notre section de fonctionnement va réduire la capacité d'autofinancement de nos investissements, ce qui justifie que nous nous associions à cette démarche.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette motion ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer au vote.

| ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ | |
|-----------------------------|----|
| Abstentions : | 0 |
| Votes Contre : | 0 |
| Votes Pour : | 31 |

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : L'ordre du jour de la séance est épuisé. Il n'y avait pas de questions orales qui nous ont été communiquées. Y a-t-il des questions diverses ?

Madame Sandra AFONSO-MACHADO, Monsieur Christian CHAMPION, Madame Sylvie DAENINCK et Madame Chloé CILIA.

Mme Sandra AFONSO-MACHADO : Merci, Monsieur le Maire. Je reviens sur la question de tout à l'heure par rapport à l'École de Musique. Il y a un souci de stationnement, notamment devant l'École de Musique, comme il y a aussi pour les terrains de tennis, pour l'athlétisme, pour le football, etc., beaucoup de monde en même temps. Les professeurs de musique n'ont pas de place attitrée et c'est un stress supplémentaire, parce que pour arriver à l'heure en cours, c'est compliqué, il n'y a pas de place.

Je ne sais pas si la Mairie peut voir directement avec le collège, mais est-ce que le samedi, le mercredi, il y aurait des horaires où il serait possible que les professeurs puissent se garer sur le parking du collège, puisqu'il y a une entrée directement ? Ou serait-il possible d'attribuer des places bien spécifiques pour les professeurs de musique qui viennent parfois de loin, notamment Antony, et qui ont peine à se garer ? Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur CHAMPION.

M. Christian CHAMPION : Merci, Monsieur le Maire. Annick ROMEC, présidente de l'ADEMUB, est venue à notre rencontre et a souhaité que nous fassions part du courrier que vous avez reçu concernant les travaux qui se passent en ce moment sur Les Ardrets.

Je cite : « Monsieur le Maire, les travaux de *résidentialisation* et de requalification des espaces extérieurs aux Ardrets réalisés en ce moment et pour 38 mois commencent par un véritable massacre – en pièce jointe, des photos. Un grand nombre d'arbres et de buissons autour de la Résidence sont coupés. Nous vous joignons des photos montrant que des frênes, érables, châtaigniers, marronniers, cèdres, hêtres, sapins, pins et autres essences rares, dont beaucoup de taille importante, et même marqués du point bleu (code de marquage des arbres à préserver), marquage pérenne, sont à terre.

Comment va-t-on pouvoir expliquer aux enfants qui, en ce moment, sont invités avec leur école à planter des arbres pour lutter contre le dérèglement climatique, qu'il y a besoin d'abattre, autour de chez eux et en masse, arbres et buissons de 40 ans pour construire des garages et des places de parking ? Certes, ces travaux sont autorisés puisqu'un permis de démolir et un autre de construire ont été demandés et accordés au bailleur et qu'aujourd'hui, rien dans la loi ne protège nos arbres, que nous pouvons abattre à volonté.

Devant une telle catastrophe, nous préconisons et demandons qu'à l'avenir soit mise en place une disposition contraignante dans le règlement du PLU visant à protéger beaucoup mieux les arbres de la Ville de Brétigny-sur-Orge, que ces arbres soient sur l'espace public ou chez les particuliers.

À ce rythme-là, ce ne sont pas 30 000, mais 40 000 arbres qu'il faudra planter d'ici à 2030. Nous n'avons plus le choix : en ces temps de dérèglement climatique, les arbres, particulièrement en zone urbaine, vont devenir vitaux pour notre survie.

Cordialement,

Annick ROMEC, présidente de l'ADEMUB »

Effectivement, cela nous perturbe personnellement au niveau de l'opposition parce que c'est notre cheval de bataille, comme vous, Monsieur le Maire, et nous nous demandons comment cela se fait que vous, qui êtes au courant et avez l'œil partout dans notre Ville, même si la démolition a bien sûr été actée, comment cela a pu passer à travers et que certaines choses n'aient pas été négociées pour sauvegarder nos arbres qui ont 40 ans.

Nous ne sommes pas au courant, mais je pense qu'il y aura sûrement des replantations, mais un arbre, pour subvenir aux besoins pour nous tous, surtout dans une cité avec des tours, sera opérationnel au bout de 30 ou 40 ans. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Madame DAENINCK.

Mme Sylvie DAENINCK : Ce sont les arbres de La Moinerie, la piste cyclable... J'aimerais bien que vous nous donniez des nouvelles, même si je ne siège pas à vos côtés, mais à côté, à l'Agglo, et que c'est un projet d'Agglo. Je voudrais savoir si vous avez des informations récentes par rapport à la piste cyclable de La Moinerie et aux fameux arbres qui vont jusqu'à cette fameuse société de recyclage de batteries. Merci, Monsieur.

M. le Maire : Merci. Madame CILIA.

Mme Chloé CILIA : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Pour compléter mes collègues, je vous rappelle que vous avez un projet de plantation de 30 000 arbres depuis plusieurs années et que vous ne risquez pas d'atteindre votre objectif si vous commencez par détruire tous ceux qui ont plus de 40 ou 50 ans. C'est une petite remarque.

Vous avez planté tout du long sur la RD19, de l'autre côté d'Amazon, mais il y en a un sur trois qui est mort. C'est malheureusement une partie des statistiques, c'est-à-dire qu'un arbre jeune, pour qu'il s'implante dans la terre, que les racines aillent plus profondément et qu'il puisse se développer, nécessite des soins et, malheureusement, ce qui peut être compréhensible, des soins conséquents.

Je ne vois pas l'intérêt de planter des arbres nouveaux dont une partie meure, et de déraciner et détruire des arbres qui ont une quarantaine ou une cinquantaine d'années. Nous avons parlé de La Moinerie, nous avons parlé des Ardrets, il y a aussi le centre-ville... Je pense que nous avons maintenant beaucoup de quartiers et d'exemples avec cette situation.

Merci de répondre concernant ce projet de 30 000 arbres, parce qu'à chaque fois, si nous diminuons le quota et replantons ailleurs, vous n'allez jamais y arriver.

Ensuite, deuxième remarque. En ce moment ont lieu les concertations sur le Cœur de Ville. Comme il a toujours été dit depuis plusieurs années, les concertations sont bénéfiques, parce que nous parlons de démocratie participative. Comme vous le savez, Monsieur le Maire, j'ai assisté depuis plusieurs années à celles sur le quartier Bois Badeau, sur les Assises. J'ai malheureusement un emploi du temps qui fait que je n'ai pas pu assister à toutes, mais je compte bien assister aux deux dernières. J'ai donc pu assister à celles sur le quartier Clause-Bois Badeau. Je suis étonnée de voir que c'est toujours la même entreprise depuis, il me

semble, la quatrième concertation. Excusez-moi du terme, n'étant pas spécialiste, mais y a-t-il des études de marché ou un appel d'offres concernant ce domaine ? Je suis assez étonnée que ce soit toujours la même entreprise, toujours les mêmes personnes qui gèrent cette communication.

Je voulais également vous faire un compliment parce que je suis vraiment (c'est sincère) admirative de cette communication – parce que bien évidemment, il ne s'agit que de cela – pour pouvoir faire vivre notre Ville. En revanche, je suis assez étonnée des prises de parole qui sont choisies en avance, pour la plupart, parce que dans ces cas-là, je trouve que c'est assez facile de pouvoir y répondre, ou en tout cas, de se sentir assez à l'aise quant aux réponses. Pour cela, je vais étayer avec des faits, parce que les personnes qui n'étaient pas prévues, les personnes qui donnaient le micro, se sont assurées à de nombreuses reprises de quel sujet elles allaient parler ou quel était l'objet de leurs interventions. Malheureusement, il y a eu des couacs ce soir-là de votre côté parce que l'association Clause-Bois Badeau a pu intervenir deux fois.

Nous ne parlerons pas du fond, parce qu'en plus, une partie de cette association est là ce soir, donc je pense qu'ils sont venus pour vous parler, mais sur la forme, comment pouvons-nous valoriser les concertations citoyennes en se disant à l'écoute des Brétignolais et dans le même temps, ne pas répondre à une association depuis plusieurs années ? Je vous avoue que c'est un peu difficile comme explication. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Par rapport à la question de l'École de Musique, il faut regarder ce qui est possible. Cela paraît difficile de réserver des places pour des personnes en particulier, parce que cela correspond à une privatisation du domaine public et cela fait partie des choses qui sont généralement compliquées, voire très difficiles à mettre en œuvre, voire un non-droit. Il faut donc regarder quelles sont les possibilités. La discussion pourra se poursuivre à l'École de Musique à ce sujet, mais cette question de privatisation de place sur l'espace public est un élément sur lequel il y a des contraintes fortes. Je ne crois donc pas que la réponse suggérée soit possible à ce stade, ce n'est pas complètement simple.

Par rapport aux discussions avec les établissements voisins, cela fait partie des choses sur lesquelles il y a des discussions en cours pour un certain nombre d'évènements. Récemment, un évènement au niveau du skate park a été mis en place et nous avons pu trouver un accord avec le collègue Pablo Neruda – ce n'est pas le même, mais c'est le type de discussions qui peuvent avoir lieu. Ce n'est pas forcément évident d'avoir cela de manière systématique, notamment parce qu'il faut s'assurer qu'il n'y ait pas une voiture qui reste. Les parkings des collèges et lycées ne sont pas des parkings publics. Il y a nécessité de pouvoir les ouvrir sur des évènements spécifiques et d'avoir un encadrement très particulier. Typiquement, pour l'évènement auquel je fais référence, certaines personnes étaient présentes toute la journée pour s'assurer que l'utilisation du parking était faite de la bonne manière. Ce n'est donc pas complètement simple non plus. À cet endroit-là, toutes les activités concentrées aux alentours du stade Delaune créent des contraintes de stationnement.

En tout cas, la question de la privation du domaine public ne semble pas être une bonne solution. Sur la question de l'articulation et des établissements scolaires voisins, cela continue, mais avec des contraintes assez fortes liées au fait qu'ils ont évidemment leurs propres contraintes.

Sur la question des arbres sur le quartier des Ardrets, vous m'interpellez également sur la piste cyclable de La Moinerie et sur d'autres opérations, notamment la question du boulevard de la République. Je pense qu'il y a plusieurs choses.

D'abord, sur la question des Ardrets, il faut revenir à pourquoi ce projet a lieu. Ce projet a lieu pour pouvoir refaire les cheminements piétons, pour pouvoir créer des voies d'accès principales qui sont aux normes de sécurité incendie, notamment accessibles aux engins de

secours, qui sont également utilisées pour la collecte des déchets, pour pouvoir optimiser cela. Le projet permettra aussi de réhabiliter l'aire de jeux et de recadrer, optimiser l'utilisation du stationnement existant.

C'est un projet déjà très ancien, qui a évolué et avancé. Il y avait déjà des discussions à ce sujet il y a une dizaine d'années parce qu'il y avait besoin de réhabilitation des espaces extérieurs des Ardrets, notamment pour les questions que je viens d'évoquer et pour avoir ces voies intérieures.

Un des points auquel nous avons été particulièrement attentifs avec Christiane LECOUSTEY, qui suivait notamment ce projet, c'est de s'assurer qu'il y ait un nombre d'arbres replantés en compensation des arbres abattus. Au final, il y aura donc plus d'arbres que ce qu'il y avait comme arbres existants. Bien sûr, ce n'est pas complètement satisfaisant parce que nous savons bien qu'un arbre ancien a beaucoup plus de valeur, beaucoup plus d'importance qu'un arbre nouveau. C'est évidemment une contrainte liée à ce projet d'aménagement. Néanmoins, il y aura plus d'arbres replantés qu'abattus. Par ailleurs, la superficie des espaces verts dans le cadre de ce réaménagement sera très largement au-dessus de ce que nécessitent les contraintes en matière d'urbanisme. C'est un des points auquel nous avons été vigilants.

La question qui est posée est assez fondamentale. Nous tenons absolument à être le plus attentifs possible à la place de la nature en ville, à la place de l'arbre. La question que cela pose, c'est faut-il, pour cette raison-là, bloquer tous les projets d'aménagement qui doivent permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants? C'est un choix qui n'est pas simple projet par projet, qui est un élément qu'il faut regarder, au cas par cas, pour faire la part des choses entre les différents éléments.

Je vais prendre un autre exemple. Sur la question du boulevard de la République, la situation était différente puisque la plupart des arbres étaient malades. Nous avons eu l'occasion de nous le dire : à l'époque, cela a été un crève-cœur d'avoir dû abattre ces arbres-là et les remplacer par de nouveaux arbres. Simplement, nous ne pouvions pas les laisser dans cet état-là. Cela posait des problèmes de sécurité parce qu'ils étaient fragilisés, des branches importantes sont tombées après des coups de vent. Cela pouvait également contribuer à contaminer les autres arbres.

Cette question se pose donc au cas par cas. Évidemment, cela ne se traite pas de la même manière lorsque les arbres sont malades ou lorsqu'ils ne le sont pas. Sur le projet de réhabilitation de l'espace extérieur des Ardrets, c'était un projet d'aménagement important pour la qualité de vie des habitants et pour le respect d'un certain nombre de normes de sécurité, l'intervention des véhicules de secours, sur la question de la collecte des ordures ménagères, qui est également quelque chose qui compte pour le cadre de vie. C'est pour cela que ce projet s'organise de cette manière-là avec cette attention particulière au fait de replanter un certain nombre d'arbres. Effectivement, sur un nombre d'arbres de ce type (162 arbres replantés), il s'agira de s'assurer que ces arbres prennent, qu'ils réussissent à s'installer, parce que nous savons qu'il peut y avoir des arbres qui ne prennent pas racine. Il s'agira évidemment d'être vigilant sur le fait qu'ils soient remplacés.

Sur la question de la liaison cyclable entre le Cœur de Ville et Maison Neuve, la question est de se dire : les projets qui nous ont été proposés à ce stade par les différents cabinets d'étude mandatés par l'Agglomération sur le sujet proposent d'abattre un nombre d'arbres, que je trouve déraisonnable. Pour l'instant, j'ai demandé à ce qu'un certain nombre d'analyses soient approfondies, soient plus poussées, pour trouver d'autres solutions, parce que cela changerait complètement la physionomie de cet axe. C'est vraiment une difficulté importante.

La contrainte à laquelle nous faisons face, c'est qu'entre ce qui est nécessaire pour la voirie, pour les bandes plantées, la place des arbres, le cheminement piéton et les pistes cyclables, sans même parler des questions de stationnement qui ne sont peut-être pas forcément le point le plus critique à cet endroit-là, mais rien que de l'aménagement de cet espace, en fait, les aménagements ont été faits à une époque où nous ne prenions pas encore en compte tous ces éléments. Nous manquons donc un peu de place pour réussir à tout mettre.

Pour l'instant, la solution envisagée n'est pas satisfaisante. Voilà pourquoi nous sommes toujours en attente de solutions alternatives, qui ne sont pas complètement simples. C'est là où nous en sommes sur ce sujet.

Sur la question évoquée de la RD19, les chiffres qu'on m'a communiqués ne faisaient pas état d'autant de pertes sur les arbres de la RD19. Néanmoins, cela fait effectivement partie des risques lorsqu'il y a des plantations d'arbres. Il faudra aussi s'assurer que nous puissions en remplacer au moins une large partie pour pouvoir poursuivre l'opération.

J'insiste vraiment sur ces éléments un peu globaux. J'ai la conviction que nous devons, autant que possible, pousser pour qu'il puisse y avoir davantage de nature en ville, une part plus importante donnée aux arbres, aussi bien en Cœur de Ville qu'aux abords de Brétigny. Il faut également être attentif aux arbres les plus anciens parce qu'encore une fois, c'est quelque chose qui a une force particulière en termes de stockage de carbone, de qualité de l'air, de solidité, mais je ne crois pas que cela veuille dire qu'il faille absolument figer la Commune, parce qu'il y a des besoins de projets d'aménagement ou de réaménagement, ou parfois simplement de prendre en compte la question de la maladie des arbres, dans le cas particulier du boulevard de la République.

En ce qui concerne la question de la concertation sur le Cœur de Ville, nous sommes effectivement attachés au fait de créer les conditions d'une discussion collective sur un certain nombre de sujets. Dès le début du mandat précédent, nous avons fait appel à une agence spécialisée sur le sujet, notamment sur la question du quartier Clause-Bois Badeau, qui suscitait beaucoup de crispations au sein de la Commune. Cette concertation nous paraissait donc essentielle pour que nous puissions nous dire les choses. Souvenons-nous du slogan qui paraissait totalement décalé à l'époque par un certain nombre de personnes : « Bois Badeau, on y va tous ». Cette démarche de communication avait été mise en place avant que nous soyons en responsabilité et il y avait beaucoup de crispations à ce moment-là.

Je considère que ces différentes actions, donc les trois grandes concertations que nous avons organisées – il y en avait bien d'autres sur d'autres modalités – sur la question de Bois Badeau, sur les Assises de la Ville, ont été, je crois, particulièrement utiles pour identifier un certain nombre de choses sur lesquelles il était possible d'agir, par exemple l'aménagement des quartiers Clause-Bois Badeau, et plus généralement sur le cap pour notre Commune avec les Assises de la Ville.

Sur le quartier Clause-Bois Badeau, souvenons-nous par exemple d'un certain nombre d'actions lancées sur le fait de pouvoir aménager de façon un peu différente la place Federico Garcia Lorca qui, à l'époque, n'avait pas l'accès à l'eau et à l'électricité. Tel que l'aménagement avait été mis en place, il aurait été impossible d'installer une fête foraine comme nous l'avons fait aujourd'hui, sans parler du fait d'avoir cherché à la végétaliser un peu plus, parce que son caractère très minéral au départ rendait cela difficile.

C'est aussi tout le travail mené sur la question des malfaçons à la suite de ces concertations sur le quartier Clause-Bois Badeau, avec un gros travail mené avec la création d'un poste de gestion urbaine de proximité, un travail sur la reprise, ou en tout cas, le suivi de toutes les opérations livrées auparavant, et aussi le fait de changer, avec l'aménageur, les procédures mises en place pour pouvoir mieux contrôler et limiter autant que possible la survenance de

nouvelles malfaçons pour les nouvelles opérations. Tous ces éléments, et bien d'autres actions également, ont été mis en place à l'issue de cette concertation sur le quartier Clause-Bois Badeau.

C'était également le cas sur les Assises de la Ville, qui ont conduit à identifier 82 actions, dont un grand nombre a pu être mis en œuvre, même si la crise sanitaire a rendu certaines choses un peu plus compliquées. Cela nous donne un cap pour avancer pour la Commune.

Sur la question du Cœur de Ville, nous avons également considéré que c'était important d'avoir une discussion forte sur le sujet. Bien sûr, tout cela s'est fait à l'issue de procédures de marché public avec un appel d'offres. Soyons encore un peu plus précis : a répondu à cet appel d'offres un groupement piloté par la SORGEM, qui est l'aménageur avec lequel nous travaillons sur le quartier Clause-Bois Badeau et qui s'est associé avec un cabinet d'urbanisme avec qui nous travaillons sur le quartier Clause-Bois Badeau, et qui étaient déjà ceux avec qui la Commune travaillait depuis bien des années. C'est le même aménageur et le même urbaniste. Dans le cadre de ce groupement, ils ont également souhaité faire appel à des équipes spécialisées sur l'organisation de concertations publiques.

C'est un point important parce que cela permet de faire en sorte que ce débat associe le plus grand nombre possible de personnes. Il y a un point qui est important, c'est que les gens doivent pouvoir s'exprimer en lien avec le sujet Cœur de Ville pour pouvoir faire avancer la discussion. Il y a d'autres occasions pour pouvoir aborder des sujets divers et variés, et il y a bien d'autres moments pour pouvoir relayer cela, que ce soit à travers les Conseils de quartiers, que ce soit sur permanence des élus les premiers dimanches du mois, que ce soit dans des réunions publiques de quartier qui permettent de pouvoir répondre aux différentes questions. Il y a plein de lieux pour cela.

En revanche, quand lors d'une concertation ciblée sur le Cœur de Ville, les gens viennent pour pouvoir aborder d'autres sujets qui ne font pas progresser la discussion collective sur le Cœur de Ville – d'ailleurs, les personnes ont pu s'exprimer, elles ont été écoutées, elles ont eu la parole – je ne crois pas que cela soit la bonne manière de faire avancer le débat public, parce qu'il faut aussi que chacun puisse apporter un point de vue constructif sur le sujet. Il y a bien d'autres lieux qui doivent permettre d'aborder ces questions-là.

Voilà les éléments de réponse que je pouvais apporter aux questions que vous m'avez soulevées. La séance est donc maintenant levée et nous pouvons partager ensemble un verre de l'amitié. Merci à toutes et à tous, la séance est levée.

La séance est levée à 22 heures 46.



Nicolas MÉARY

Maire de Brétigny-sur-Orge

Vice-Président du Conseil Départemental



Cécilia FOULON

Secrétaire de séance